

DECOREM



Embellit votre maison

CARNET DE GARANTIE



VOLETS BATTANTS ET COULISSANTS



PERSIENNES



BVCert. 7089831



Les informations utiles sur votre commande



Madame, Monsieur, Cher client,

Vous venez d'acquérir des fermetures DECOREM et nous vous en remercions.

Elles ont été fabriquées avec le plus grand soin et nous souhaitons qu'elles vous apportent durablement satisfaction.

Vous trouverez dans ce livret l'ensemble des garanties dont bénéficient nos produits, ainsi que tous les conseils nécessaires à leur bon entretien pour assurer leur longévité.



Nos produits bénéficient
des normes CE



Nos produits en Sapin, Pin
d'Oregon et Red Cedar sont
certifiés PEFC

GARANTIES GÉNÉRALES

POUR L'ENSEMBLE DES PRODUITS

Les produits sont garantis en fonction de leur nature de 2 à 10 ans contre tout défaut de fabrication.
Cette garantie commence le jour de la livraison chez notre distributeur et concerne le bon fonctionnement.
Les conditions de prise en charge au titre de notre garantie contractuelle sont les suivantes :

- ▶ Le produit doit être posé par un professionnel, conformément aux règles de l'art, et le cas échéant en respectant le DTU en vigueur.
- ▶ Le produit ne doit pas avoir été modifié.
- ▶ Aucun accessoire tendant à modifier les caractéristiques du produit ne doit avoir été ajouté ou supprimé sans l'accord préalable de DECOREM.
- ▶ DECOREM se réserve la possibilité d'exclure sa garantie en cas d'exposition à un environnement particulier comme par exemple :
 - Un air salin
 - Un milieu anormalement humide ou sec
 - Un milieu présentant une pollution avérée
 - Une exposition à des substances chimiques
 - Etc.
- ▶ La responsabilité de la société DECOREM ne peut être engagée, conformément aux dispositions de ses Conditions Générales de Vente, en cas de survenance d'un fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat ou /et d'un cas de force majeure, et notamment concernant les conséquences de phénomènes météorologiques exceptionnels (grêle, tempête, gel, etc...).
- ▶ Le produit doit faire l'objet d'une utilisation "normale" tant dans la manière que dans la fréquence.
- ▶ Les produits en Bois doivent avoir fait l'objet d'une protection efficace avant la pose et d'un entretien régulier (lasure ou peinture) avec des produits adaptés.
- ▶ Les produits en Aluminium, en PVC, le ferrage inox, les accessoires en ABA ⁽¹⁾ doivent faire l'objet de nettoyages réguliers avec des produits adaptés au moins une fois par an.
- ▶ L'acheteur prendra le soin de stocker de façon adaptée sous son unique responsabilité les produits avant leur pose. Il prendra ainsi le soin de retirer l'emballage en plastique de protection des produits avant toute exposition au soleil, pour éviter les risques de déformation.
- ▶ La garantie est exclue pour l'usure normale des accessoires. Seuls leur bon fonctionnement et leur intégrité le sont pour une durée d'un an.
- ▶ Nous rappelons que la nature du support doit être prise en compte par le poseur. La mise en œuvre de la fixation des éléments solidaires de la maçonnerie relève de l'unique appréciation et responsabilité du poseur et ne saurait en aucun cas engager la société DECOREM.
- ▶ La société DECOREM ne peut être tenue pour responsable des conséquences de l'utilisation de ses produits en milieu agressif, et notamment dans un environnement salin. La société DECOREM conseille très fortement à ses clients, afin d'éviter toute difficulté, de poser des produits en matière inoxydable, y compris les éventuels renforts équipant ses volets.

(1) ABA : aluminium brossée anodisé.

FERRAGE

Corrosion des ferrages en aluminium	2 ans
Corrosion des ferrages en inox	5 ans
Aspect et corrosion des ferrages en acier	Non garanti

ESPAÑOLETTE

L'espagnolette est un mode de fermeture. Si vous souhaitez entrebâiller vos volets, utilisez un crochet crémaillère.

PRODUITS EN BOIS

Bon fonctionnement	10 ans
Intégrité du matériau sous réserve d'un entretien adapté	10 ans
Déformation n'entravant pas le bon fonctionnement	Non garanti
Déformation volet ou porte à lames verticales SANS barre ni contre-pentes	Non garanti
Uniformité de la couleur des bois	Non garanti
Modification de l'aspect ou de la teinte	Non garanti
Corrosion des broches en acier	Non garanti
Variations dimensionnelles :	
- N'entravant pas le bon fonctionnement	Non garanti
- Entravant le fonctionnement avant ajustage	Non garanti
- Entravant le fonctionnement après ajustage	10 ans
Peinture ou lasure sur les produits avec finition	2 ans

PRODUITS EN PVC TEINTÉ DANS LA MASSE

Bon fonctionnement	10 ans
Intégrité du matériau sous réserve d'un entretien adapté	10 ans
Déformation n'entravant pas le bon fonctionnement	Non garanti
Modification de la brillance	Non garanti
Changement de la couleur	3 ans ⁽¹⁾

PRODUITS EN PVC PLAXÉ ET COEXTRUDÉ

Bon fonctionnement	10 ans
Déformation n'entravant pas le bon fonctionnement	Non garanti
Changement de la couleur : chêne doré, chêne irlandais, acajou, rouge basque 303, vert sapin 605	7 ans ⁽¹⁾
Changement de la couleur : vert amande 621, blanc cérusé et gris anthracite	5 ans
Changement de la couleur : bleu 507 et bleu provence 524	3 ans
Tenue du film sur le support PVC	7 ans ⁽²⁾
Modification de la brillance	Non garanti

(1) Que la teinte ne variera pas au-delà du niveau 3 de l'échelle des gris selon la norme NF EN ISO 20105-A02.

(2) Liaison mécanique du film sur son support.

GARANTIES GÉNÉRALES

POUR L'ENSEMBLE DES PRODUITS



PRODUITS EN ALUMINIUM

Bon fonctionnement	10 ans
Déformation n'entravant pas le bon fonctionnement	Non garanti
À moins de 1500 m de la mer :	
- Tenue mécanique de la laque et corrosion	Non garanti
- Modification de la teinte et farinage	Non garanti
De 1500 m à 5000 m de la mer :	
- Tenue mécanique de la laque et corrosion	7 ans ⁽¹⁾
- Modification de la teinte et farinage	5 ans
Au-delà de 5000 m de la mer :	
- Tenue mécanique de la laque et corrosion	10 ans ⁽¹⁾
- Modification de la teinte et farinage	5 ans
Défaut d'aspect sous réserve d'être signalé à la livraison	Garanti ⁽²⁾

PERSIENNES EN ACIER

Bon fonctionnement	10 ans
Tenue du laquage :	
- À moins de 1500 m de la mer	Non garanti
- Au-delà de 1500 m de la mer	2 ans ⁽³⁾

EFFET BILAME

Un panneau sandwich isolant empêche, par nature, la chaleur de passer et se trouve avec une face exposée qui peut atteindre plus de 70°C, quand la face protégée reste à température ambiante.

Cette différence de température entre les deux faces peut provoquer, dans des conditions de réverbération lumineuse importante ou d'exposition plein sud, une déformation du panneau.

La couleur du panneau agit sur son coefficient d'absorption du rayonnement solaire. Sous l'action des rayons du soleil, plus une couleur sera foncée, plus elle absorbera de la lumière et montera en température ce qui accentue l'effet de déformation dit "bilame".

Le DTU 59.1 - NF P 74-201 définit les conditions d'exécution des travaux de peinture à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments. Au paragraphe 7.1 de ce document, il est précisé :

En zone exposée, les teintes sombres sont à proscrire sur tous supports (coefficient d'absorption solaire > 0.7).

Dans la majorité des cas, le phénomène est réversible en quelques minutes et n'entache pas l'intégrité et la garantie du produit. Cependant nous déconseillons l'utilisation de teintes sombres dans les cas évidents d'exposition intense aux rayons du soleil.

(1) Cette durée peut être réduite dans le cas d'une exposition en milieu urbain présentant une pollution avérée.

(2) Selon les règles professionnelles de l'ADAL (association pour le développement de l'aluminium) qui stipulent que le défaut doit être visible par un observateur qui se situe au moins à 1,50 m de l'ouvrage et l'examine pendant une durée de 10 secondes avec une vue normale sous un éclairage significatif (ciel légèrement couvert).

(3) Sauf : - la perte de la brillance de la laque,
- le développement de corrosion provenant des parties assemblées et des arêtes vives.

CONSEILS CONCERNANT L'ENTRETIEN DE VOS FERMETURES :

Les produits en Bois doivent recevoir une protection adaptée au moment de la pose, constituée d'une couche d'imprégnation et de deux couches minimum de finition. Cette protection doit faire l'objet d'un entretien régulier conforme aux préconisations du fabricant de la peinture ou de la lasure utilisée.

Afin de limiter la corrosion des ferrages en acier, il est indispensable de leur appliquer une peinture de finition qui doit également être entretenue.

Les produits en PVC, Aluminium, Acier ainsi que le ferrage en inox et les accessoires en ABA ⁽¹⁾ doivent être nettoyés au moins une fois par an avec des produits adaptés. Ce nettoyage a pour objet de débarrasser les produits de toutes les substances amenées par l'environnement et tendant à les dégrader (pollution, sel, etc...).

Il est conseillé d'augmenter la fréquence de ces entretiens dans des sites très exposés (bord de mer par exemple).

Les pièces en mouvement doivent être lubrifiées régulièrement.

La garantie de nos produits ne saurait être accordée s'ils n'étaient pas régulièrement entretenus.

TRANSPORT

Selon l'article L133-3 du Code du Commerce, "La réception des objets transportés éteint toute action contre le voiturier pour avarie ou perte partielle si, dans les trois jours (non compris les jours fériés) qui suivent celui de cette réception, le destinataire n'a pas notifié au voiturier, par acte extrajudiciaire (constat d'huissier) ou par lettre recommandée, sa protestation motivée".

Pour les réserves à réception, le destinataire doit donc :

- ▶ Déballer la marchandise à réception,
- ▶ Faire état des réserves détaillées sur le document de transport,
- ▶ Confirmer ces réserves au transporteur par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception dans les 3 jours (avec photos si possible).

(1) ABA : aluminium brossée anodisé.



Votre vendeur :

Blank space for the seller's name.

Votre poseur :

Blank space for the installer's name.

DECOREM
■■■■ Embellit votre maison

Z.I. La Croix d'Ingand
79100 MAUZÉ THOUARSAIS
Tél. : 05 49 66 43 08
@ : avotreservice@fermetures-decorem.fr